

ANNEXE X
(*article 31*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE DU
RÈGLEMENT R.A.V.Q. 372

CHAPITRE I

AMÉNAGEMENT D'UNE PASSERELLE POUR PIÉTONS AU-DESSUS
DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES, ARRONDISSEMENT LES RIVIÈRES

1. Les travaux consistent à aménager une passerelle pour piétons qui enjambent la rivière Saint-Charles au nord de l'autoroute Félix-Leclerc.

CHAPITRE II

AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LE BOULEVARD
PIERRE-BERTRAND, ARRONDISSEMENT LES RIVIÈRES

2. Les travaux consistent à aménager une piste cyclable sur le boulevard Pierre-Bertrand entre la rivière Saint-Charles et la rue des Rocailles :

CHAPITRE III

SYSTÈME DE SIGNAUX LUMINEUX

3. Les travaux consistent en l'acquisition et l'installation de trois nouveaux systèmes de signaux lumineux.

CHAPITRE IV

DIVERSES INTERVENTIONS

4. Les travaux consistent à réaliser divers projets mineurs de travaux routiers, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux, de stationnement et de signalisation et à acquérir les terrains nécessaires à la réalisation des projets.

TOTAL : 3 837 744,26 \$